

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet d'aménagement de la Nartuby amont,
sur la commune de Châteaudouble.

Sur demande de la Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), sise, Square Mozart CS 90129, 83004 Draguignan cedex et par arrêté du 25 avril 2024, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur le projet d'aménagement de la Nartuby amont à Châteaudouble. Cette enquête, d'une durée de 33 jours consécutifs, se tiendra en mairie de Châteaudouble du 3 juin 2024 de 9h00 au 5 juillet 2024 à 12h00.

L'objectif du projet d'aménagement de la Nartuby amont est de restaurer l'espace de mobilité et les fonctionnalités de la Nartuby sur un tronçon de 2 kilomètres. Les aménagements prévus comprennent principalement :

- la protection des enjeux contre les inondations, notamment 3 habitations ;
- le déplacement de canalisations d'eau potable et d'évacuation d'eaux usées et la réalisation de 3 aménagements pour assurer la protection des réseaux de service public et de leur accès.

Le dossier d'enquête publique unique comporte les dossiers relatifs à l'autorisation environnementale et ses procédures embarquées, à la servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- l'autorisation environnementale et ses procédures embarquées ;
- l'instauration de servitudes de passage pour l'exécution des travaux, l'exploitation et l'entretien des ouvrages ;
- l'instauration de servitude d'utilité publique pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

1) sur le site à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5300>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur,

- sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5300>
- à l'adresse courriel suivante : enquete-publique-5300@registre-dematerialise.fr

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site susmentionné. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

2) sur support papier, en mairie de Châteaudouble, lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

3) sur un poste informatique, en mairie de Châteaudouble, lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après.

Le public pourra adresser ses observations et propositions par lettre, à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, à l'adresse du lieu d'enquête.

Lieu d'enquête : Mairie de Châteaudouble Hôtel de ville, 1, Place Vieille 83300 Châteaudouble

Jours et heures : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Madame Marie-Christine Raviart, professeur Sciences et vie de la terre (e.r.), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Châteaudouble, dans le cadre de ses permanences définies comme suit :

Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Châteaudouble de 9h00 à 12h00 : les 3 juin, 11 juin, 19 juin et 5 juillet 2024.

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : contact@syndicatargens.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au lieu d'enquête, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1^{er} du code des relations entre le public et l'administration.